

**Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, session 2023, dans l'académie de LILLE.**

Le président de l'université d'artois,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de LILLE, au titre de l'année 2023 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Adjoint-e en gestion administrative, au titre de l'année 2023, dans l'académie de LILLE :

Monsieur LORIN-AGIUS Fabrice, attaché principal d'administration de l'etat, président, Université du Littoral Côte d'Opale, Dunkerque.

Madame BENYAHIA Nadia, ingénieure de recherche de 2ème classe, vice-présidente, Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq.

Monsieur DENIAU Ludovic, attaché principal d'administration de l'etat, expert, Université d'Artois, Arras.

Monsieur BERNABE Yannick, ingénieur d'études hors classe, Université polytechnique Hauts de France, Valenciennes.

Madame LECHIFFLARD Celine, ingénieure d'études de classe normale, Université d'Artois, Arras.

Madame SLOBODIANUK Emmanuelle, attachée d'administration de l'etat, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Monsieur OUVRY Gerald, technicien de recherche et de formation de classe normale, suppléant, Université d'Artois, Arras.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Arras , le 09/05/2023

Le Président de l'Université d'Artois

Pasquale MAMMONE